



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 29 janvier 2010

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-8	PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
------	---

Tout d'abord, je voudrais commencer mon propos en relatant une partie du rapport, la page 5 qui précise que l'étude d'analyse économique et financière des rapports des délégataires faite par les services de la mairie et donc par des fonctionnaires plutôt que par des consultants privés a permis une économie de 70 000€ !

Il est toujours bon de remettre en place des vérités, tout particulièrement à une époque où la Fonction Publique est gravement menacée par la réforme territoriale dans les tiroirs du gouvernement !

Revenons aux plages

Malgré une description du contexte économique de 2008 (croissance économique atone, dégradation du pouvoir d'achat, crise financière et économique, taux de change de l'euro défavorable, paupérisation du tourisme estivale) qui nous explique bien que la fameuse crise que vous nous servez régulièrement pour justifier une politique de rigueur envers les citoyens, les salariés ne date malheureusement pas de l'année 2009, je constate que les plages souffrent moins que d'autres secteurs. 30 lots sur 47 ont des chiffres d'affaires 2008 supérieurs à 2007.

Et pourtant les tranches de calcul des redevances sont toujours au nombre de 3 et sont en plus forfaitaire pour chaque tranche.

Les tranches de calcul de redevance sont donc plafonnées à un chiffre d'affaire d'un peu plus 450 000€.

Cela revient à dire que la plage ayant 450 000€ de chiffre d'affaire ou 1 000 000€ et plus, paie la même chose en redevance.

Les plus gros chiffres d'affaires sont donc favorisés face à la redevance, le bouclier fiscal existe donc aussi pour les plages !

A l'heure où la commune recherche des entrées d'argent nouvelles, nous faisons une proposition. : faisons une étude économique précise et instaurons plus de tranches et une progressivité plus juste pour le calcul de la redevance sans plafonnement du chiffre d'affaire.

Nous pouvons dans ce cadre là sans aucun doute augmenter les recettes de la ville.